

sation des pauvres enfants qui sont confiés à leurs soins. Les punitions encore sont toutes morales, c'est au cœur, c'est à l'esprit de leurs enfants que les respectables sœurs veulent parler : l'aptitude et l'activité des jeunes filles sont récompensées par une remise sur le produit de leur ouvrage ; cette remise est calculée d'après le nombre des bons points obtenus sur toutes les parties du travail ; elles varient de 50 centimes à 3 francs par mois. Ces épargnes sont employées en achats de livres, d'aiguilles, de fil, etc. On stimule encore, dans le cœur de ces pauvres enfants, un zèle charitable pour le malheur. Ainsi, lors de l'inondation qui a désolé nos contrées riveraines du Rhône et de la Saône, ces bonnes filles ont vidé leur modeste bourse en faveur des inondés. Autrefois, il n'y avait aucune classe réglée, aucune instruction élémentaire pour les filles ; on leur apprenait seulement le devidage ; aujourd'hui elles sortent de la maison, bonnes ouvrières en linge ou en robes. Une de ces jeunes filles a été placée, il y a quelque temps, dans un de nos pensionnats de Lyon, en qualité de sous-maitresse.

Cette amélioration d'une charité si intelligente est due à la supérieure de la maison, M^{me} Olivier.

« Eh ! bien, croiriez-vous que cette sainte femme, à cause de cela même et en récompense de tant de zèle et de noble dévouement à son œuvre, vient de recevoir un ordre de changement, qui l'enlève à ses chers enfants, dont elle était l'appui, le conseil, et aux pauvres de la maison, dont elle était la mère ?

Voici le fait :

« Messieurs les membres de la commission des hospices de Saint-Etienne ont résolu de fermer ces écoles et l'asile ouvert par la charité des fondateurs à cent pauvres enfants d'ouvriers. Ils ont décidé de remplacer cette fondation par la création de 30 lits pour les vieillards et les enfants incurables. La mère Olivier, il faut bien le dire, était douée d'un esprit trop juste